

FICHE SIGNALÉTIQUE

FOURNISSEUR: PRODUITS CHIMIQUES ACP CHEMICALS INC.

----- IDENTIFICATION -----

DATE: 2003-01-02
NOM: ARSENIC(V) OXIDE
CAS #: 1303-28-2

MF: AS205

SYNONYMES

ANHYDRIDE ARSENIQUE (FRENCH) * ARSENIC ACID * ARSENIC ACID ANHYDRIDE *
ARSENIC ANHYDRIDE * ARSENIC(V) OXIDE * ARSENIC PENTAOXIDE * ARSENIC
PENTOXIDE * ARSENIC PENTOXIDE, SOLID (DOT) * DIARSENIC PENTOXIDE *
RCRA WASTE NUMBER P011 * UN 1559 (DOT) * ZOTOX *

----- EFFETS TOXIQUES -----

RTECS NO: CG2275000

ARSENIC PENTOXIDE

DONNEES SUR LA TOXICITE

ORL-RAT LD50:8 MG/KG	28ZEAL 5,14,76
ORL-MUS LD50:55 MG/KG	IRGGAJ 20,21,63

REVISIONS, NORMES ET REGLEMENTS

ACGIH TLV-TWA 0.2 MG(AS)/M3 85INA8 5,37,86
IARC CANCER REVIEW:HUMAN SUFFICIENT EVIDENCE IMEMDT 23,39,80
EPA FIFRA 1988 PESTICIDE SUBJECT TO REGISTRATION OR RE-REGISTRATION
FEREAC 54,7740,89
MSHA STANDARD-AIR:TWA 0.5 MG(AS)/M3 DTLVS* 3,16,71
OSHA-CANCER HAZARD CFRGBR 29,1910.1018,87

NIOSH REL TO ARSENIC, INORGANIC-AIR:CA CL 0.002 MG(AS)/M3/15M NIOSH*

DHHS #92-100,92

NOHS 1974: HZD 84436; NIS 1; TNF 174; NOS 2; TNE 1744

NOES 1983: HZD 84436; NIS 7; TNF 457; NOS 11; TNE 14394; TFE 5393

EPA GENETOX PROGRAM 1988, POSITIVE: B SUBTILIS REC ASSAY

EPA TSCA CHEMICAL INVENTORY, JUNE 1990

EPA TSCA TEST SUBMISSION (TSCATS) DATA BASE, JULY 1992

NIOSH CURRENT INTELLIGENCE BULLETIN 14, 1976

NTP SIXTH ANNUAL REPORT ON CARCINOGENS, 1991 : KNOWN TO BE
CARCINOGENIC

DONNEES SUR LES ORGANES CIBLES

PATERNAL EFFECTS (SPERMATOGENESIS)

PATERNAL EFFECTS (TESTES, EPIDIDYMIS, SPERM DUCT)

DONNEES EXTRAITES DU REGISTRY OF TOXIC EFFECTS OF CHEMICAL SUBSTANCES

(RTECS). SE REPORTER A CET OUVRAGE POUR INFORMATIONS COMPLETES.

(RTECS). SE REPORTER A CET OUVRAGE POUR INFORMATIONS COMPLETES.

----- EFFETS NOCIFS -----

EFFETS AIGUS

PEUT ETRE MORTEL PAR INHALATION, INGESTION OU CONTACT AVEC LA PEAU.

PEUT IRRITER LES YEUX.

PEUT IRRITER LA PEAU.

EFFETS CHRONIQUES

CANCERIGENE.

PEUT MODIFIER LE MATERIEL GENETIQUE.

ORGANE(S) -CIBLE:

PEAU

POUMONS

MATERIEL DE PREMIER SECOURS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX OU LA PEAU, RINCER IMMEDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON PENDANT AU MOINS 15 MINUTES.

ENLEVER AUSSITOT LES VETEMENTS ET LES CHAUSSURES CONTAMINES.

EN CAS D'INHALATION TRANSPORTER LE SUJET A L'AIR FRAIS. EN CAS D'ASPHYXIE, PRATIQUER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE ET METTRE SOUS OXYGENE SI LA RESPIRATION EST DIFFICILE.

EN CAS D'INGESTION, RINCER LA BOUCHE AVEC DE L'EAU, SI TOUTEFOIS LE SUJET EST CONSCIENT. APPELER UN MEDECIN.

DETRUIRE LES VETEMENTS ET LES CHAUSSURES CONTAMINEES.

----- CONSTANTES PHYSIQUES -----

POINT DE FUSION: 315 C (DEC)

POIDS SPECIFIQUE: 4.320

ASPECT ET ODEUR

WHITE POWDER

----- INFLAMMATION ET EXPLOSION -----

MOYENS D'EXTINCTION D'UN INCENDIE

NON-COMBUSTIBLE.

EMPLOYER LE MOYEN D'EXTINCTION QUI CONVIENT AUX CONDITIONS ENVIRONNANTES DU FEU.

METHODES PARTICULIERES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS PROTECTEURS

POUR EVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX.

INCENDIES PEU COURANTS ET DANGERS D'EXPLOSION

EMISSION DE FUMÉES TOXIQUES AU CONTACT DU FEU.

----- REACTIVITE -----

INCOMPATIBILITES

AGENTS OXYDANTS FORTS

ACIDS FORTS

COMBUSTION OU DECOMPOSITION DANGEREUSE DE PRODUITS

FUMÉES TOXIQUES DE :

OXYDES D'ARSENIC

----- PROCEDURES EN CAS DE FUITE OU DE DEVERSEMENT -----

DISPOSITIONS A PRENDRE EN CAS DE LIBERATION OU DE DEVERSEMENT DU PRODUIT

FAIRE EVACUER LES LIEUX.

PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME, DES BOTTES DE CAOUTCHOUC ET
DES GANTS DE CAOUTCHOUC EPAIS.

PORTER DES COMBINAISONS JETABLES A DETRUIRE APRES USAGE.

BALAYER ET METTRE DANS UN SAC POUR L'ELIMINATION.

EVITER DE SOULEVER LA POUSSIERE.

AERER LES LIEUX ET LAVER LA ZONE D'EPANDAGE APRES AVOIR COMPLETEMENT
RECUPERE LE PRODUIT.

METHODE D'ELIMINATION DES DECHETS

ENTERRER DANS UNE DECHARGE PREVUE POUR LE REJET DES DECHETS CHIMIQUES
DANGEREUX.

SE CONFIRMER AUX REGLEMENTS DU MINISTERE DU L'ENVIRONNEMENT.

----- PRECAUTIONS DE MANIPULATION ET DE STOCKAGE -----

PORTER LE MASQUE RESPIRATOIRE APPROPRIE APPROUVE PAR LA NIOSH/MSHA,
DES GANTS RESISTANTS AUX PRODUITS CHIMIQUES, DES LUNETTES DE SECURITE
ET DES VETEMENTS PROTECTEURS.

DOUCHES DE SECURITE ET FONTAINES OCULAIRES.

UTILISER SEULEMENT SOUS UNE HOTTE POUR EMANATIONS CHIMIQUES.

NE PAS RESPIRER LES POUSSIERES.

EVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VETEMENTS.

EVITER TOUTE EXPOSITION PROLONGEE OU REPETEE.

BIEN SE LAVER APRES MANIPULATION.

CANCERIGENE.

EXTREMEMENT TOXIQUE.

MUTAGENE.

CONSERVER LE RECIPIENT BIEN FERME.

HYGROSCOPIQUE.

CONSERVER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

DANGER: CONTIENT DE L'ARSENIC INORGANIQUE, AGENT CANCERIGENE. TOXIQUE
PAR INHALATION ET INGESTION. MANIPULER SOUS VENTILATION APPROPRIEE OU
MASQUE A GAZ.

AVERTISSEMENTS SECURITAIRES SUR L'ETIQUETTE

HIGHLY TOXIC (USA DEFINITION)

VERY TOXIC (EUROPEAN DEFINITION)

PEUT CAUSER DES ALTERATIONS GENETIQUES HEREDITAIRES.

TRES TOXIQUE PAR INHALATION, CONTACT AVEC LA PEAU ET EN CAS
D'INGESTION

DANGER: CONTIENT DE L'ARSENIC INORGANIQUE, AGENT CANCERIGENE. TOXIQUE PAR INHALATION ET INGESTION. MANIPULER SOUS VENTILATION APPROPRIEE OU MASQUE A GAZ.

ORGANE(S)-CIBLE:

PEAU

POUMONS

EN CAS DE MALAISE, CONSULTER UN MEDECIN (LUI MONTRER L'ETIQUETTE SI POSSIBLE).

PORTER UN VETEMENT DE PROTECTION APPROPRIE, DES GANTS ET UN APPAREIL DE PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE.

NE PAS RESPIRER LES POUSSIERES.

RENSEIGNEMENTS SUR LES REGLEMENTS

CE PRODUIT EST SOUMIS AUX CONDITIONS DE LA SECTION 313 DE SARA (PROGRAMME FEDERAL DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT REGULARISANT LES PRODUITS DANGEREUX, RESPONSABLE EN CAS D'ACCIDENTS CHIMIQUES).

**NO. DE TELEPHONE EN CAS D'URGENCE
CANUTEC: (613) 996-6666**

LES INFORMATIONS CI-DESSUS ONT ETE PREPAREES SUR LA BASE DES RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES LES PLUS SURS. ELLES NE PRETENDENT PAS ETRE EXHAUSTIVES ET DEVRONT ETRE CONSIDEREES COMME UN GUIDE. LA COMPAGNIE PRODUITS CHIMIQUES ACP CHEMICALS INC. NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES RESULTANT DE L'UTILISATION OU DE TOUT CONTACT AVEC LE PRODUIT SUS-MENTIONNE.